



LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION PARTICIPE À LA CONSULTATION FÉDÉRALE

PARCE QU'UN LOGEMENT C'EST UN DROIT

En énonçant sa volonté d'élaborer une nouvelle stratégie nationale en matière de logement, le gouvernement du Canada s'est donné un objectif à la fois ambitieux et inspirant : « *Tous les Canadiens ont besoin d'un logement sécuritaire, adéquat et abordable, et devraient y avoir droit.* » En abordant le problème de l'accès à un logement convenable sous l'angle d'un droit de la personne, le gouvernement s'inscrit dans une tradition désormais bien ancrée en matière de droits fondamentaux. En effet, les instruments internationaux de protection des droits de la personne reconnaissent depuis longtemps que le logement est un droit universel. La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale d'habitation offre une occasion exceptionnelle au Canada d'affirmer son rôle de leadership en cette matière.

Actuellement au Canada, 1,6 million de ménages locataires versent plus de 30 % de leur revenu au paiement du loyer ; parmi eux, ils sont près de 775 000 à y consacrer plus de 50 %. En outre, 425 000 ménages vivent dans des logements trop petits, forçant des familles entières à partager des logements d'une seule chambre à coucher ou à vivre en colocation. Une part importante de la responsabilité de cette situation échoit au trop faible développement du logement social et communautaire depuis 20 ans, et à une politique fédérale essentiellement axée sur le soutien à la demande sur le marché privé. Au cours de la même période, la part du logement social et communautaire dans l'habitation est passée de 10 % à 4 %. Le Canada est à la traîne à cet égard, quand on le compare à d'autres pays comme les

Pays-Bas (40 %), la Suède (22 %) ou encore l'Allemagne et la France (14 %).

L'habitation communautaire offre une solution pérenne aux problèmes d'abordabilité et d'accès au logement pour les ménages en situation de vulnérabilité, que ce soit pour des raisons financières ou des problèmes de santé, d'intégration sociale, de toxicomanie ou des difficultés associées au vieillissement. Elle met à contribution les ressources du milieu et participe à l'aménagement de communautés plus saines et vivantes.

Dans le cadre de la consultation visant à doter le Canada de sa première politique sur le logement depuis 40 ans, le RQOH élaboré un ensemble de propositions exprimant un large consensus au sein du secteur de l'habitation communautaire au Québec. Le RQOH propose des approches innovantes et créatives pour financer la protection du parc et son développement, notamment un trio de mesures s'appuyant sur les forces et les actifs de l'habitation communautaire et visant à renforcer son autonomie.

Le RQOH a apporté des preuves plus que probantes que le gouvernement fédéral est en mesure de soutenir cet effort sans faire exploser ses dépenses en matière d'habitation. Ce dont les personnes mal logées du Canada ont besoin maintenant, c'est la démonstration dans les faits d'une véritable volonté politique du gouvernement de mettre en œuvre une Stratégie nationale sur le logement qui réponde au besoin de tous et toutes, parce qu'un logement c'est un droit.



Novembre 2106 | rqoh.com

CE QUE NOUS PROPOSONS

La **Stratégie nationale sur le logement** doit avoir comme principal objectif de concrétiser le droit de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à un logement sécuritaire, adéquat et abordable, en particulier pour les ménages qui présentent des caractéristiques de vulnérabilité. Les mesures et programmes qui seront privilégiés doivent être conçus et leur impact évalué en fonction de cet objectif.

Pour atteindre cet objectif, trois axes d'intervention sont à privilégier :

- **La protection du parc de logement social et communautaire existant.**
- **Le lancement d'un plan de développement ambitieux d'au moins 600 000 nouveaux logements sans but lucratif d'ici 2035,** rétablissant ainsi la part du logement social et communautaire sur le marché de l'habitation au niveau où elle se trouvait au début des années 1990.
- **La mise en place de mécanismes de pérennisation financière, juridique et organisationnelle du logement sans but lucratif adaptés à ses caractéristiques.**

La stratégie doit favoriser et soutenir les programmes et projets offrant les meilleures perspectives de viabilité et d'efficacité non seulement à court, mais aussi à moyen et long termes, dont les retombées seront les plus durables.

En ce qui a trait à la protection du parc de logement social et communautaire existant, la stratégie et les programmes doivent viser à :

- **Protéger l'aide aux locataires à faible ou très faible revenus.**

- **Garantir l'accès des organismes à du financement à bas coût, appuyé sur leur actif net.**
- **Offrir un soutien particulier aux organismes dont la viabilité est compromise, en particulier ceux dont les projets ont été réalisés avec l'appui du Programme sans but lucratif - privé.**

En matière de développement, la stratégie nationale doit soutenir les propositions et programmes innovants qui faciliteront la réalisation de logements sans but lucratif de qualité, capable de répondre de manière pérenne aux besoins des ménages en difficulté et qui favoriseront l'autonomie financière des projets.

Afin que les programmes qui seront finalement mis en place s'avèrent les plus efficaces et efficients possibles, la stratégie nationale devrait prévoir des phases de mise en œuvre avec des objectifs à court, moyen et long termes. La première phase devrait laisser place à l'innovation et l'expérimentation, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets permettant de tester à plus petite échelle les propositions comme celles que nous avons soumise (Permaloge, VaLoCom et la Fiducie du logement communautaire).

Enfin, nous proposons la mise sur pied d'un comité de suivi, qui inclurait les partenaires nationaux les plus impliqués dans la démarche d'élaboration de la stratégie et qui serait chargé de conseiller périodiquement le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la SCHL sur sa mise en œuvre.

Toutes ces propositions sont présentées en détail sur notre page rqoh.com/consultation-schl

 rqoh.com

 1431 Fullum, bureau 102, Montréal, QC H2K 0B5

 facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitation

 514-846-0163

 Sans frais 1-866-846-0163

 twitter.com/RQOH_



50 000
logements



1200
organismes



8
fédérations



1
voix

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.